

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT, Vanessa RIBOT.

Absent excusé : Vincent SAMSON.

Secrétaire de séance : Vanessa RIBOT.

Madame la Maire ouvre la séance. Elle soumet le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Prise d'une nouvelle compétence de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Le sujet a été abordé lors de cette réunion et la décision sera prise lors de la prochaine réunion de janvier.

Entreprise retenue pour les travaux d'élagage sur les chemins ruraux

Comme chaque année, les élus souhaitent effectuer des travaux d'élagage sur les principaux chemins ruraux, les sociétés ETA Bougoïn et la Sarl Chéron proposent leurs tarifs respectifs.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la Sarl Chéron (9 voix pour et 1 voix pour la société Bougoïn) pour un montant horaire de 38 € H.T.

Cette dépense sera inscrite en fonctionnement du budget principal 2018.

Indemnités du maire et des trois adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales fixant le versement des indemnités de fonction du maire et des adjoints, le conseil municipal doit déterminer le taux alloué aux titulaires de mandats locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales aux taux suivants :

Fonction de Maire d'une commune de moins de 500 habitants

Taux maximal : 17% de l'indice brut 1022, conformément au barème fixé par les articles du code général des collectivités territoriales avec un taux de 100% de l'indemnité à compter du 23 novembre 2017 soit 1974,03 € brut par trimestre.

Fonction d'adjoint d'une commune de moins de 500 habitants

Taux maximal : 6,6% de l'indice brut 1022, conformément au barème fixé par les articles du code général des collectivités territoriales avec un taux de 100% de l'indemnité de fonction à compter du 23 novembre soit 766,39 € brut par trimestre.

Les crédits nécessaires aux indemnités de fonction sont inscrits au chapitre 65 articles 6531 et 6533 du budget principal.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 mai 2014.

Indemnité de conseil de la nouvelle trésorière de Saint-Calais

Le conseil municipal décide de ne pas allouer d'indemnité de conseil à Valérie Besson, trésorière de Saint-Calais, pour l'année 2017 puisqu'elle est en poste depuis le 1^{er} octobre seulement.

Décision modificative n° 4 au budget principal 2017

Fonctionnement dépenses

6411/Personnel titulaire : 205 €

64168/Autre emploi d'insertion : 1000 €

6748/Autre subvention exceptionnelle : - 1205 €

Il sera également versé un montant de 5000 € de subvention au budget annexe d'assainissement inscrit à l'article 774 en recette de fonctionnement.

Volonté du conseil municipal à travailler sur l'installation de producteurs agricoles

Certains élus ont participé à la réunion d'information organisée par la municipalité de Fillé sur la promotion et l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire de la commune. Cette collectivité est la première en Sarthe à s'engager pour installer de nouveaux acteurs en agriculture souhaitant travailler en circuit court (ou vente directe). Cette démarche s'inscrit dans les objectifs affichés par le conseil départemental de la Sarthe et le conseil régional des Pays de la Loire qui ont porté à 50% la part de produits locaux servie dans la restauration collective.

Un partenariat est signé avec la coopérative d'installation en agriculture paysanne de la Sarthe (CIAP).

Le conseil municipal de Tresson s'intéresse au développement de la commune, souhaite éviter une baisse de la démographie, endiguer au mieux la vacance des logements, protéger l'école contre toute fermeture de classe.

Pour cela, il faut installer de nouvelles familles mais l'attractivité de la commune, éloignée d'un pôle important, n'est pas évidente, son atout majeur reste l'activité agricole et elle revendique cette place économique au sein du territoire du Gesnois Bilurien.

Faciliter l'accès au foncier auprès des propriétaires, ancrer ces personnes dans le territoire en les accompagnant dans de bonnes conditions, mettre en place un suivi individualisé pour que leur installation soit viable et pérenne, voilà quelles sont les démarches d'accompagnement à l'installation envisagées aujourd'hui avec un appel d'offre qui sera lancé pour solliciter un partenariat avec un organisme ou une association reconnus pour leurs compétences en matière d'installation et de suivi de tels projets.

Avis sur la demande d'adhésion du syndicat mixte Sarthe Numérique au centre de gestion

Adhérente au centre de gestion de la Sarthe, la commune de Tresson doit donner son avis sur la demande d'adhésion du syndicat mixte Sarthe Numérique.

Un courrier adressé au centre de gestion l'informerait de l'avis favorable que le conseil municipal a donné à cette demande.

Réalisation d'une passe pour le passage des espèces piscicoles sur l'Étangsort

Afin de rétablir la continuité écologique sur la rivière Étangsort, une mise en conformité est nécessaire pour permettre le franchissement des espèces piscicoles, elle se concrétise par la réalisation d'une passe à poissons sur le bras de la rivière situé derrière le plan d'eau communal dont l'une des rives est la propriété de la commune et l'autre, la propriété de Franck BEAUFILS.

Une étude a été réalisée en accord avec l'agence de l'eau, l'agence française pour la biodiversité et la fédération de pêche de la Sarthe, il reste à trouver le financement pour ce projet.

Madame la Maire propose que la commune participe au financement de cet ouvrage à hauteur de la moitié du montant global des travaux, Franck Beaufils ayant proposé de faire de même afin que les deux parties deviennent copropriétaires, l'entretien de l'ouvrage se ferait collectivement.

L'estimation des travaux à réaliser s'élève à environ 14000 euros TTC, la commune prendrait en charge 7000 euros TTC sachant que l'agence de l'eau de Loire-Bretagne subventionne environ 60% du montant des travaux soit 4200 euros d'aide.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité pour le projet de réalisation de la passe à poissons, de la prise en charge par la commune de la moitié du montant global des travaux ainsi que l'entretien en commun du site avec Franck Beaufils, copropriétaire de l'ouvrage.

Le dossier de déclaration à la Direction départementale des territoires pour la réalisation de cet ouvrage sera adressé en commun, commune de Tresson et Franck Beaufiles.
La demande de subvention sera effectuée par les deux parties auprès de l'agence de l'eau.

Tarifs en vigueur à la mairie

Il est décidé de ne pas augmenter les divers tarifs en vigueur à la mairie pour l'année 2018 à savoir :

PHOTOCOPIE	0.30 € à partir de 10
CIMETIERE	Concession trente ans : 100 €
	Concession quinze ans : 45 €
	Concession columbarium (15 ans) : 230 €
	Taxe inhumation : 25 €

SALLE DES ROSIERS

Tarif Hiver : du 1^{er} Octobre au 31 Mars

	Personnes habitant la commune		Personnes de l'extérieur	
	Tarif été	Tarif hiver	Tarif été	Tarif hiver
Associations	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Vin d'honneur	40 €	50 €	60 €	70 €
Soirée-bal	70 €	90 €	90 €	110 €
Week end	100 €	120 €	120 €	140 €

SALLE VAUGUÉLANDE (25% à la réservation)

Tarif Hiver : du 1^{er} Octobre au 31 Mars

	Personnes habitant La commune		Personnes de l'extérieur	
	Tarifs été	Tarifs Hiver	Tarifs été	Tarifs Hiver
Associations	½ tarifs	½ tarifs	½ tarifs	½ tarifs
Vin d'honneur 25%	70 € 17.50 €	90 € 22.50 €	90 € 22.50 €	110 € 27.50 €
1 jour 25%	175 € 43.75 €	195 € 48.75 €	245 € 61.25 €	265 € 66.25 €
2 jours 25 %	275 € 68.75 €	295 € 73.75 €	345 € 86.25 €	365 € 91.25 €
1 jour supplémentaire 25 %	50 € 12.50 €			

Questions diverses

Banquet du 14 Juillet :

Les élus proposent de déplacer le banquet actuellement offert par la municipalité aux aînés de la commune du 14 juillet à la date du 11 Novembre à compter de 2018.

La question de la cérémonie du 14 juillet et de l'hommage à Philipp Abbot reste en suspend, la décision sera prise ultérieurement.

Vœux du maire :

Les vœux du maire auront lieu le **vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures salle Vauguélande.**

Réunion publique pour l'aménagement du bourg :

Le conseil municipal souhaite organiser une réunion publique pour informer les habitants sur l'avancée du projet d'aménagement du bourg **mardi 16 janvier 2018 à 20 h.**

Devenir du comice 2018 :

La municipalité adressera un courrier à l'association du comice de Tresson afin qu'elle réponde avant le 15 janvier prochain sur l'existence ou non du comice 2018.

Le conseil municipal prend d'ores et déjà à sa charge l'organisation de la journée « Fête rurale 2018 ».

Prochaines réunions : mercredi 17 janvier 2018, à 20h30 lundi 19 février 2018 à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, Sébastien RIBOT, Vanessa RIBOT.